



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 60036

## Texte de la question

M. Pierre Hellier rappelle à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable qu'à l'occasion de la semaine du développement durable organisée en juin 2004 par le ministère, un certain nombre d'organismes, relayés par des parlementaires, avaient proposé que soit lancée une véritable campagne de promotion du papier recyclé. Les arguments mis en avant visent en premier lieu les économies d'énergies engendrées par le recyclage du papier et la valorisation des déchets qui, devenant « matière première », n'entraînent plus un traitement souvent coûteux via les usines d'incinération. Il apparaîtrait souhaitable, alors que le Gouvernement entend sensibiliser notamment les jeunes générations aux problèmes du développement durable, que des dispositions soient adoptées pour favoriser la présence de papier recyclé dans l'ensemble des rayons des distributeurs de papeterie et en particulier de papeterie scolaire. Il lui demande donc de bien vouloir faire connaître les suites qu'il entend réserver à ce dossier.

## Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative au papier recyclé. L'utilisation des fibres de cellulose de récupération permet effectivement d'importantes économies en eau et énergie et s'inscrit bel et bien dans une logique de développement durable. Selon une étude économique des professionnels concernés, les papiers et cartons récupérés (PCR) constituent la première matière fibreuse de l'industrie papetière française ; le ratio de la consommation par l'industrie papetière de PCR sur la production de papiers et cartons neufs est aujourd'hui supérieur à 58 %. Il s'avère donc que les actions soutenues par les pouvoirs publics en matière de collecte sélective et d'encouragement au recyclage ont donné des bons résultats même s'il convient de poursuivre les efforts. De plus, ce taux augmente actuellement, car l'outil industriel pour utiliser le papier carton de récupération se développe, du fait de l'amélioration de l'offre de papiers triés. Ainsi, tous les secteurs de production de papier-carton utilisent, dans des proportions variées, des PCR : papier journal, papier impression-écriture, papiers sanitaires et domestiques, papiers pour l'emballage et le conditionnement, papiers industriels et spéciaux. Il convient de noter que, pour la fabrication de certaines qualités spécifiques de papier, l'usage de fibres recyclées peut être problématique. De même, l'obtention d'une blancheur élevée nécessite davantage de traitement que pour une fibre vierge. L'accessibilité du papier recyclé dans le commerce est directement fonction de la demande de ce type de produits qui, encore aujourd'hui, reste limitée quand il s'agit de papiers à usage graphique de grande consommation (feuille A4 de photocopie par exemple). Imposer aux commerçants concernés la mise en vente de papiers recyclés, outre les difficultés juridiques qu'une telle proposition soulève, constituerait une contrainte injustifiée au vu des performances atteintes aujourd'hui.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Hellier](#)

**Circonscription :** Sarthe (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 60036

**Rubrique** : Environnement

**Ministère interrogé** : écologie

**Ministère attributaire** : écologie

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 15 mars 2005, page 2611

**Réponse publiée le** : 30 août 2005, page 8157